

# COMMUNIQUÉ DE PRESSE

3 novembre 2020

## COVID-19

### LES NOUVELLES DISPOSITIONS

POUR LUTTER CONTRE LA PROPAGATION DE LA COVID-19,  
LA VILLE DE LA CHAPELLE SAINT-LUC  
SE MOBILISE AU SERVICE DES CHAPELAIN·E·S.  
*RÉCAPITULATIF DES INFORMATIONS PRATIQUES CI-DESSOUS.*

RENFORCEMENT DE  
L'OBLIGATION DU  
PORT DU MASQUE  
ET DU PROTOCOLE  
SANITAIRE

FERMETURE DES  
ÉTABLISSEMENTS  
AU PUBLIC

### CONTACT PRESSE

Service Communication  
com@la-chapelle-st-luc.eu  
03 25 71 63 14

Hôtel de Ville - BP 10082  
La Chapelle Saint-Luc

- Port du masque obligatoire aux abords et dans l'enceinte du cimetière jusqu'au 8 novembre.
- Port du masque obligatoire sur le parking, aux abords et à l'intérieur du parc Pierre Pitois jusqu'à nouvel ordre.
- Conformément à l'Arrêté préfectoral n° PREF-SIDPC-2020304-002, le port du masque est obligatoire jusqu'au 1<sup>er</sup> décembre inclus dans divers lieux :
  - sur les marchés ;
  - sur les parkings et abords des entrées et des sorties des établissements scolaires ;
  - sur les parkings et abords des établissements d'accueil collectifs de mineurs (*centres de loisirs, crèches...*) ;
  - sur les parkings et abords des établissements culturels (*médiathèque*) ;
  - sur les parkings et abords des entrées et des sorties des lieux de culte ;
  - sur les parkings et abords des centres commerciaux ;
  - sur les parkings et abords des établissements d'hébergements pour personnes âgées dépendants (*EHPAD*) ;
  - sur les parkings et abords des établissements sociaux et médico-sociaux.
- Adaptation des accueils scolaires et des structures Enfance Jeunesse (*ACM Mille Couleurs, Espace Jeunes, Animation de rue*).
- Fermeture au public des établissements sportifs couverts et de plein air (*complexe, dojo, gymnases, piscine...*) à l'exception des groupes scolaires, personnes porteuses d'un handicap ou pratiquant sur prescription médicale. Par conséquent, les activités sportives des clubs sont suspendues.
- Fermeture de toutes les salles municipales pour la tenue d'activités de loisirs.



[www.ville-la-chapelle-st-luc.fr](http://www.ville-la-chapelle-st-luc.fr)



[www.facebook.com/LaChapelleSaintLuc](https://www.facebook.com/LaChapelleSaintLuc)



[www.twitter.com/LaChapelleStLuc](https://www.twitter.com/LaChapelleStLuc)



[www.instagram.com/lachapellesaintluc](https://www.instagram.com/lachapellesaintluc)



<https://www.youtube.com/user/LaChapelleSaintLuc>

# COMMUNIQUÉ DE PRESSE

3 novembre 2020

## FERMETURE DES ÉTABLISSEMENTS AU PUBLIC

## DISTRIBUTION

## LES SERVICES DE TCM MAINTENUS

## CONTACT PRESSE

Service Communication  
com@la-chapelle-st-luc.eu  
03 25 71 63 14

Hôtel de Ville - BP 10082  
La Chapelle Saint-Luc

• Fermeture du centre culturel Didier Bienaimé. Report des dates culturelles listées ci-dessous :

- fermeture de l'exposition « Ombre végétale » ;
- spectacle « La nuit des » prévu le 3 novembre ;
- spectacle « Index » prévu le 7 novembre ;
- la conférence des Amis des Musées d'Art et d'Histoire de Troyes « Jérôme Bosch. Faux-semblants du monde - Espace et narration. Les faux-semblants de la perspective. » prévue le 10 novembre ;
- spectacle « Le grand voyage d'Annabelle » prévu le 18 novembre ;
- la rencontre philosophique « La nature a-t-elle des droits ? » prévue le 26 novembre.

***Nous vous informerons des dates de report ou de l'annulation définitive de ces spectacles/conférences dans les prochaines semaines.***

• Fermeture de l'école de musique.

***Les cours sont cependant assurés en visioconférence par les professeurs.***

• Fermeture de la médiathèque Éliane Chartier.

***Un « drive » sera mis en place prochainement, avec une réservation sur le site Internet du réseau des médiathèques ou par téléphone.***

• Fermeture du musée de l'ancienne malterie de Champagne.

• Fermeture des centres d'animation sociale Defrance, Scrève, Mermoz et Palissy.

• 2 000 masques de la marque Tismail ont été distribués dans les écoles chapelaines le lundi 2 novembre, ainsi que du gel hydroalcoolique.

• 600 attestations de déplacement dérogatoire ont été imprimées et sont mises à disposition des habitants à l'accueil de la mairie et du CMAS.

• Les collectes assurées par Troyes Champagne Métropole (*ordures ménagères et tri sélectif*) sont maintenues aux jours et horaires habituels.

• La déchetterie de La Chapelle Saint-Luc reste ouverte aux jours et horaires habituels.



[www.ville-la-chapelle-st-luc.fr](http://www.ville-la-chapelle-st-luc.fr)



[www.facebook.com/LaChapelleSaintLuc](https://www.facebook.com/LaChapelleSaintLuc)



[www.twitter.com/LaChapelleStLuc](https://www.twitter.com/LaChapelleStLuc)



[www.instagram.com/lachapellesaintluc](https://www.instagram.com/lachapellesaintluc)



<https://www.youtube.com/user/LaChapelleSaintLuc>

# COMMUNIQUÉ DE PRESSE

3 novembre 2020

LA MAIRIE  
RESTE OUVERTE  
AU PUBLIC

CMAS

ÉPICERIE SOCIALE  
SIMONE LACLÉMENCE

## CONTACT PRESSE

Service Communication  
com@la-chapelle-st-luc.eu  
03 25 71 63 14

Hôtel de Ville - BP 10082  
La Chapelle Saint-Luc

- La mairie reste ouverte selon les modalités habituelles : de 8 h 45 à 12 h du lundi au vendredi matin, et sur rendez-vous uniquement les après-midi de 13 h 30 à 17 h 15, du lundi au vendredi.

**Les rendez-vous déjà fixés sont maintenus.**

Vous pouvez continuer à prendre rendez-vous pour faire vos pièces d'identité sur notre site Internet, à l'adresse suivante :

[www.ville-la-chapelle-st-luc.fr/Carte-Nationale-d-Identite-Passeport.html](http://www.ville-la-chapelle-st-luc.fr/Carte-Nationale-d-Identite-Passeport.html)

*Cochez la case de l'attestation concernant les convocations administratives et services publics. La réalisation d'une pré-demande en ligne sur le site [ants.gouv.fr](http://ants.gouv.fr) est vivement conseillée et permet de réduire le temps de présence en mairie*

La présence des usagers à l'accueil est limitée à 7 personnes de manière simultanée. Seule la personne concernée par la démarche est autorisée à venir ; la présence des enfants notamment n'est pas nécessaire sauf pour des démarches spécifiques (*passport ou CNI mineur, reconnaissance après naissance*).

- Les mariages sont limités à 6 personnes (*afin de vous y rendre vous devrez cocher la case « motif familial impérieux » sur l'attestation de déplacement*).
- Les funérailles sont limitées à 30 personnes (*cochez la case « motif familial impérieux » sur l'attestation de déplacement*).

• Le CMAS reste ouvert à la population tous les matins de 9 h à 12 h (*une personne à la fois dans les locaux*).

• Les rendez-vous seront maintenus les matins de 9 h à 12 h et les après-midi de 14 h à 17 h (**FERMÉ AU PUBLIC LE MERCREDI APRÈS-MIDI**).

• Permanence téléphonique (03 25 71 62 47) les lundis, mardis, jeudis, vendredis de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h, les mercredis de 9 h à 12 h.

- Le service est maintenu, avec mise en place du « drive » dans la mesure du possible.
- En cas d'intempérie, les bénéficiaires pourront entrer dans l'épicerie uniquement sur rendez-vous (*une personne à la fois dans les locaux*).
- Les activités à destination des bénéficiaires de l'épicerie sont suspendues.



[www.ville-la-chapelle-st-luc.fr](http://www.ville-la-chapelle-st-luc.fr)



[www.facebook.com/LaChapelleSaintLuc](https://www.facebook.com/LaChapelleSaintLuc)



[www.twitter.com/LaChapelleStLuc](https://www.twitter.com/LaChapelleStLuc)



[www.instagram.com/lachapellesaintluc](https://www.instagram.com/lachapellesaintluc)



<https://www.youtube.com/user/LaChapelleSaintLuc>

# COMMUNIQUÉ DE PRESSE

3 novembre 2020

## ACCUEIL DES JEUNES ENFANTS

• Les trois établissements Petite Enfance (« L'Enchantine », « La Ribambelle » et « La Capucine ») restent ouverts. Le protocole sanitaire en date du 30 octobre 2020 y est également appliqué.

## CENTRE SOCIAL VICTOR HUGO

- MAPAS : accueil du public sur rendez-vous uniquement les mardis et jeudis, de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h.
- CPAM : accueil du public sur rendez-vous uniquement les mardis de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 16 h 30 et les jeudis de 8 h 30 à 12 h.
- BORNES D'ACCUEIL : les lundis et vendredis après-midi de 14 h à 18 h 30 et les mardis et jeudis de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 18 h 30.
- Les activités associatives sont suspendues, sauf celles en lien avec le CLAS de l'Association Familiale les lundis, mardis, jeudis, vendredis de 17 h à 18 h 30.



## UNE QUESTION EN PÉRIODE DE CONFINEMENT ?

Appelez le n° vert 0800 10 10 03

Une dizaine d'agents de la Ville de Troyes et de Troyes Champagne Métropole est mobilisée pour répondre à toutes les questions relatives à l'organisation de la vie quotidienne en contexte de reconfinement.

Cette plateforme téléphonique n'est pas habilitée à dispenser des conseils médicaux. Si vous présentez des symptômes, restez chez vous et appelez votre médecin. Si les signes s'aggravent, avec des difficultés respiratoires et signes d'étouffement, appelez le 15, ou le 114 pour les personnes ayant des difficultés à parler ou entendre.

**Ce numéro vert est ouvert à tous les habitants de Troyes Champagne Métropole du lundi au vendredi de 8 h 30 à 17 h, hors jours fériés.**

## CONTACT PRESSE

Service Communication  
com@la-chapelle-st-luc.eu  
03 25 71 63 14

Hôtel de Ville - BP 10082  
La Chapelle Saint-Luc



[www.ville-la-chapelle-st-luc.fr](http://www.ville-la-chapelle-st-luc.fr)



[www.facebook.com/LaChapelleSaintLuc](https://www.facebook.com/LaChapelleSaintLuc)



[www.twitter.com/LaChapelleStLuc](https://www.twitter.com/LaChapelleStLuc)



[www.instagram.com/lachapellesaintluc](https://www.instagram.com/lachapellesaintluc)



<https://www.youtube.com/user/LaChapelleSaintLuc>

# VIOLENCES INTRAFAMILIALES, EN PERIODE DE CONFINEMENT,

## FACE AUX VIOLENCES, RÉAGISSONS !

Vous craignez que **l'un de vos proches soit victime de violences physiques, sexuelles ou psychologiques au sein de son foyer**

Vous entendez des **cris** ou des **bruits suspects chez vos voisins**

Réagissez, **vous pouvez sauver une vie !**



En cas d'urgence, appelez le **17** ou le **112**  
ou le **114** par SMS

Pour échanger de manière anonyme, par écrit et en direct  
avec un policier ou un gendarme spécialement formé :

depuis un **smartphone**, une **tablette** ou un **ordinateur**.



<https://arretonslesviolences.gouv.fr/>

(traces effaçables dans l'historique de l'ordinateur)

24h/24  
7j/7

Pour échanger avec des professionnelles de la **lutte contre les violences conjugales** et  
obtenir les coordonnées des associations proches de chez vous :

Contactez le **3919**,  
numéro national anonyme et gratuit,  
**de 9h à 19h**,  
du lundi au samedi.

(aucune trace sur le relevé téléphonique)



24h/24  
7j/7

En cas de situation d'**enfant en danger** ou en risque de l'être :



**119**,  
numéro national anonyme et gratuit,  
accessible 24h sur 24 et 7 jours sur 7

(aucune trace sur le relevé téléphonique)